

Nombre de membres : 34

N°2021-36

En exercice : 33

Abstentions : 0

Présents : 29

Exprimés : 33

Pouvoirs : 4

Pour : 33

Votants : 33

Contre : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille vingt et un, le jeudi 10 juin à 20h00.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert Morange » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 03 juin deux mille vingt et un.

**Présents :** Christophe Gérard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, François Chaulet, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Joël Vilar, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet.

**Suppléants présents :**

**Pouvoirs :** Jean Maynard pouvoir à Christian Vignerie, Patrick Gibaud pouvoir à Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Stéphane Seyer pouvoir à Christophe Gérard

**Secrétaire de séance :** Thierry Dauchart

**Objet : Classement dans le domaine public intercommunal des parcelles cadastrées E531 et E 1421 commune d'Oradour-sur-Vayres : Café Associatif.**

Monsieur le Président explique que Les deux parcelles cadastrées E 531 et E 1421 sur lesquelles est construit le bâtiment abritant le café associatif sont actuellement classées dans le domaine privé de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Etant entendu que ces deux biens immobiliers respectent les conditions suivantes nécessaires à leur classement dans le domaine public de la communauté de communes :

- Appartenance à une personne publique
- Affectation à l'usage du public ou à un service public, à savoir le service culturel de la Communauté de Communes Ouest Limousin
- Aménagements indispensables à l'exécution des missions de ce service public (condition obligatoire depuis l'entrée en vigueur du Code de la Propriété des Personnes Publiques)

Il est envisagé de procéder au classement de ces deux parcelles dans le domaine public de la Communauté de Communes Ouest Limousin.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **PRONONCE** le classement dans le domaine public de la Communauté de Communes Ouest Limousin des parcelles cadastrées E 531 et E1421 sises sur la commune d'Oradour-sur-Vayres.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire

Le Président, Christophe GEROUARD

Le

Le Président

Accusé de réception en préfecture  
087-200066520-20210610-202105\_202136-DE  
Reçu le 17/06/2021

Accusé de réception en préfecture  
087-200066520-20210610-202105\_202136-DE  
Reçu le 17/06/2021